Envoyé en préfecture le 04/01/2024

Reçu en préfecture le 04/01/2024

Publié le 04/01/2024

ID: 074-217401884-20231206-D23119A-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	L'an deux mille vingt-trois, le 06 décembre
En exercice: 12	Le Conseil Municipal de Montriond (Haute-Savoie), dûment convoqué.
Présent : 11	Réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean Claude DENNE
Procuration: 1	(Maire)
Votants: 12	Secrétaire de séance : Mme SIBIL Christine
Pour:12	Date de convocation : 2 décembre 2023
Contre: 0	<u>Bute de convocation :</u> 2 decembre 2025
Abstention: 0	
Réf: 23119 Objet: Acquisition parcelles D 269 et D 270 – Boucle d'Ardent AUX CONSORTS LANVERS	<u>Présents:</u> M. DENNE Jean – Claude - Mme SIBIL Christine - Mme TAVERNIER Marie -Laure - Mme MICHAUD Sonia - M. BRAIZE Richard - M. MUFFAT Michel - M. DUCHEMIN Vincent - Mme MCQUADE Alisha - Mme QUOEX Valérie - M. GAILLARD Guy - M. ROSSET André
	Absents ou excusés : Mme MICHAUD Carole
	Procuration : Mme MICHAUD Carole à Mme QUOEX Valérie

Dans le cadre de l'aménagement de la « boucle d'Ardent » Monsieur BRAIZE Richard propose au conseil municipal que la commune se porte acquéreur des deux parcelles, cadastrées section D N° 269 pour une surface de 635m² et N° 270 pour une surface de 534m², appartenant aux consorts LANVERS Pierre, Jean-François et Valérie.

Il indique que le prix d'acquisition de ces parcelles situées en zone « Ne » du PLUI-h, est fixé à : 6,00 €/M2.

Il précise que le montant de cette acquisition se monte à :

635m² X 6,00€ = 3810,00€

534m² X 6,00€ = 3204,00€, soit un montant total de: 7.014,00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- * ACCEPTE l'acquisition par la commune des parcelles D N° 269 et D N° 270, pour une surface totale 1169m².
- * PREND ACTE que le prix d'achat sera de 1169 m2 X 6.00 € = 7014,00 €, les frais de notaire étant à la charge de la commune.
- * CHARGE monsieur le maire de signer tous les actes relatifs à la présente délibération.

La secrétaire, Mme SIBIL Christine

